



Pass culture

Réservé initialement aux jeunes de 18 ans, le Pass Culture est, depuis le 1er janvier 2022, accessible aux mineurs à partir de 15 ans. Ce dispositif, porté par le ministère de la culture, permet de financer des sorties, d'acheter des biens culturels ou des offres numériques payantes grâce au versement d'un crédit cumulable allant de 20 à 30 euros pour les 15-17 ans et 300 euros à 18 ans.



Infos pratiques

Plus d'infos : <https://pass.culture.fr>